Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - Tél. : 0140528580 - Fax : 0140528579 - Courriel : lafnas@fnasfo.fr

## POLITIQUE SALARIALE :

# Autant dire RIEN, si ce n'est la provocation employeurs ! 

## 1. POLITIQUE SALARIALE : LECTURE DE LA DECLARATION FO ET CGT (CI-JOINTE)

Les employeurs expliquent leur proposition d'avenant 337 ( 3.78 euros à compter de décembre 2016). Ils font l'apologie du "principe de réalité", « souhaitent ne pas laisser passer les miettes» et optent pour un avenant susceptible d'être agréé par la CNA (Commission Nationale d'Agrément). Selon eux, c'est pourquoi ils ont décidé de ne pas suivre les revendications des Organisations Syndicales (4 euros revendiqués par la CGT et FO).

Toutes les organisations syndicales interviennent en réaction à la présentation des employeurs: leurs propositions sont qualifiées tour à tour: «d'indécentes, misérables, inacceptables... » Les syndicats dénoncent une fois de plus la réalité des rémunérations insuffisantes et indignes dans les établissements, et se font porte-voix des mobilisations en cours et de la colère qui monte.
La réaction des Organisations Syndicales est unanime.
Les employeurs croient bon d'ajouter qu'ils ne sont pas paternalistes et qu'ils ne sont pas là pour faire des gestes.

FO réfute l'argumentaire et leur répond qu'ils surfacturent très largement les dépenses à intégrer dans le calcul de l'augmentation salariale : un taux du GVT surévalué depuis des années, un refinancement de la prévoyance déjà pris en compte l'année dernière et les économies faites sur les exonérations de cotisations employeurs (pour les salaires allant jusqu'à 3.5 fois le SMIC) dans le cadre du Pacte de responsabilité, ce qui représente une somme considérable. Les employeurs rétorquent que ces économies sont déjà incluses dans le taux directeur annoncé par la DGCS pour le secteur.

Commentaire FO : RETRAIT du PACTE de RESPONSABILITE, qui vide les caisses de sécurité sociale et en plus permet à l'Etat de faire des économies sur le budget et donc les salaires du secteur. Pour les salariés c'est la double peine !! Pour le secteur social, c'est un double suicide !!

La revendication de FO et de la CGT, c'est-à-dire une augmentation de $6.38 \%$ (le point à 4 euros) est inenvisageable pour les employeurs. CGT et FO rappellent que ce sont pourtant $26 \%$ de pouvoir d'achat qui ont été perdus par les salariés de la 66 , sur les 16 dernières années.

Les employeurs expliquent à l'envie qu'ils préfèrent demander une augmentation «raisonnable» et souhaitent revoir tout le projet conventionnel pour améliorer les conditions de rémunération. Selon eux, les débuts de grilles y seraient plus attractifs...

Commentaire FO : C'est la même histoire que dans la CCNT51: pour dépouiller les salariés sur leur carrière, on fait pleurer sur les entrées de grilles... et on fait passer ceux qui ont de l'ancienneté - donc de l'expérience - pour des « nantis ».

Le Syneas explique sa stratégie pour obtenir 3.78 euros: demander au ministère l'octroi des enveloppes des 3 dernières années qui n'ont pas été consommées puisque le point n'a pas augmenté...
$\rightarrow$ La CFTC annonce qu'elle ne signera pas à 3.78
$\rightarrow$ La CFDT propose 3.80 en décembre et 4 euros l'année prochaine.
$\rightarrow$ CGT et FO revendiquent une augmentation de la valeur du point à 4 euros, dès le 1er janvier 2016 puis à 4,32 euros au plus tard le 1er janvier 2017.
$\rightarrow$ La CGC expliquera lors de la suspension de séance son analyse : être pris en otage entre rien et une ridicule et honteuse augmentation de 2 centimes. Mais comme d'habitude, elle ne proposera rien pour améliorer la situation...

FO demande une suspension de séance, à l'issue de laquelle la déclaration suivante est lue.

## Déclaration intersyndicale faite aux employeurs en séance :

Les organisations syndicales CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, présentes en CNPN le 14 mars 2016, constatent que la proposition des employeurs concernant l'augmentation des salaires pour 2016, c'est-à-dire deux centimes d'euros au 1er décembre 2016, est une proposition indécente, voire provocatrice.

Nous rappelons que la perte de notre pouvoir d'achat est de $26 \%$ sur les 16 dernières années.

Les cinq organisations syndicales ne seront pas signataires de cet avenant.
Il appartient aux employeurs de prendre leur responsabilité.

Puis les organisations CGT et FO quittent la séance.

Commentaire FO : seule la mobilisation des salariés, sur des revendications claires, pourra faire changer le cours des choses, même les employeurs du secteur ne défendent plus leurs associations...

## Pour une augmentation immédiate des salaires!

Pour le maintien et l'amélioration de la CCNT 66 !
Les $9,17,24,31$ mars, le 9 avril sont des étapes vers la grève interprofessionnelle. La Loi « Travail» ne doit pas passer ! C'est l’avenir de toutes nos Conventions Collectives, de tous nos droits collectifs qui sont en jeu! Toutes et tous ensembles, mobilisons-nous pour maintenir et améliorer nos droits !

## DECLARATION CGT et FO lors de la CNPN de la CCNT66 du lundi 14 mars 2016

Le gouvernement Valls/Hollande a engagé une lutte sans merci contre tous les droits collectifs des salariés du Public comme du Privé comme en attestent les Lois Macron, Touraine, Rebsamen, la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le projet de loi El Khomri poursuit cette déclaration de guerre ouverte contre l’ensemble de nos droits collectifs jusqu'ici garantis par le Code du Travail et nos Conventions Collectives Nationales. En supprimant définitivement la hiérarchie des normes, l'entreprise deviendrait le lieu déterminant de la négociation, autorisant les employeurs à déroger dans tous les domaines.

Ce projet rendrait obsolètes les accords de branches ainsi que le contrat de travail puisqu'un accord d'entreprises pourrait modifier le salaire et/ou le temps de travail. Tout refus du salarié pourrait entrainer son licenciement.

Les employeurs de l'économie sociale, dont sont membres le SYNEAS et la FEGAPEI, ont même obtenu, entre autres, que le forfait jour devienne la règle pour tous les salariés, supprimant ainsi la semaine de travail à 35 h et les heures supplémentaires majorées à $25 \%$.

C'est bien l'insécurité et la violence qui deviendront le quotidien des salariés si ce projet de Loi voit le jour.

Ce texte met également en danger l'ensemble de notre protection sociale. Le projet de Compte Personnel d'Activité poursuit la marche forcée à l'individualisation de nos assurances sociales collectives et de nos droits à la formation, comme l'a déjà fait la mutuelle santé obligatoire contre l'Assurance Maladie, universelle et collective.

Face à cette attaque sans précédent, la CGT et FO sont engagées dans l'unité avec les organisations syndicales de jeunes pour obtenir le RETRAIT de ce projet.

Mais force est de constater que pour cette nouvelle CNPN, vous, employeurs de la CCNT66, continuez d'accompagner cette politique d'austérité. Votre n'avez toujours pas abandonné votre projet de remise en cause de notre convention. Vous poursuivez le blocage des salaires alors que 24 grilles de la CCNT66 et des CHRS commencent en dessous du SMIC et que les salariés s'appauvrissent chaque jour un peu plus.

C'est pourquoi face à cette urgence sociale que représente la hausse immédiate et conséquente des salaires, la CGT et FO trouvent inacceptable la proposition des employeurs d'augmenter la valeur du point de 2 centimes, à compter de décembre 2016, portant ainsi le point à 3,78 au lieu de 3, 76 euros.

Elles revendiquent une augmentation de la valeur du point à 4 euros, dès le $1^{\text {er }}$ janvier 2016 puis à 4,32 euros au plus tard le $1^{\text {er }}$ janvier 2017.

En l’absence de réponse positive et immédiate des employeurs sur cette revendication essentielle, la CGT et FO quitteront à nouveau la séance de négociation. La CGT et FO invitent les employeurs à prendre la mesure de l'exaspération des salariés.

Paris, le 14 mars 2016

## CGT - Fédération Santé et Action Sociale-Tél. : 0155828749 FO - Fédération Nationale de l'Action Sociale-Tél. : 0140528580

